

Action IDEX Université Paris-Saclay 2020
« Innovation et entrepreneuriat »

Lettre de cadrage de l'appel à projets Poc in labs

Pour la septième édition de l'appel à projets Poc in labs, l'Université Paris-Saclay s'associe aux Labex CHARMMMAT, LERMIT et LASIPS, ainsi qu'au Design Spot et à IncubAlliance, afin de soutenir l'émergence de projets à fort potentiel socio-économique. Ainsi, le financement des projets lauréats s'appuiera sur les fonds IDEX et les fonds des Labex partenaires de l'appel à projets.

L'appel à projets Poc in labs 2020 vise à mettre en lumière tout projet d'innovation qu'il soit technologique ou sociétal, social et solidaire, issu des laboratoires* du périmètre de l'Université Paris-Saclay. Poc in labs vise à financer des projets destinés à entrer en phase de prématuration dès le mois de septembre 2020.

L'objectif est de développer la preuve du concept du projet, de produire une stratégie de valorisation, et de proposer une équipe pour la maturation et le développement du projet. Poc in labs vise également à sensibiliser les porteurs de projet au design dans le cadre d'un accompagnement par le [Design Spot](#), et à la création d'entreprise, dans le cadre d'une formation proposée par IncubAlliance.

**Laboratoires éligibles à l'appel à projets Poc in labs de l'Université Paris-Saclay : CentraleSupélec, Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), Institut d'Optique Graduate School (IOGS), AgroParisTech, IHES, Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), CNRS, CEA, INRAE, INRIA, INSERM, ONERA.*

CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

1 - Pour les projets à fort potentiel technologique et économique

- Les projets soumis à l'AAP ont pour objectif la prématuration d'un résultat issu d'un laboratoire, potentiellement valorisable, quel que soit le champ disciplinaire concerné ;
- Les projets ne sont pas encore entrés en phase de valorisation (exclusion notamment des projets contractuellement engagés vers un transfert industriel, les projets portés par des start-ups en cours d'incubation ainsi que les projets en cours d'essaimage) ;
- La structure de valorisation de l'établissement porteur du projet accepte d'accompagner le projet ;
- Les porteurs de projet sont les personnels des laboratoires* du périmètre de l'Université Paris-Saclay ou les étudiants des établissements composantes et des universités membres associées de l'Université Paris-Saclay ;
- La durée de la prématuration est comprise entre 6 et 12 mois.

2 - Pour les projets à fort potentiel et impact sociétal, social et solidaire (projet SHS)

- Tout projet à vocation sociale, sociétale, développement durable, et n'impliquant pas nécessairement de technologie au sens de l'innovation, est éligible ;
- Les projets soumis à l'AAP ont pour objectif la prématuration d'un résultat issu d'un laboratoire, potentiellement valorisable, quel que soit le champ disciplinaire concerné ;
- La structure de valorisation de l'établissement porteur du projet accepte d'accompagner le projet ;
- Les porteurs de projet sont les personnels des laboratoires* du périmètre de l'Université Paris-Saclay ou les étudiants des établissements composantes et des universités membres associées de l'Université Paris-Saclay ;
- La durée de la prématuration est comprise entre 6 et 12 mois.

DEPENSES ELIGIBLES POUR UN MONTANT TOTAL COMPRIS ENTRE 20 ET 80 K€

- **Fonctionnement :**

- Recrutement « soutien au transfert » niveau ingénieur ou technicien pour effectuer la prématuration technologique ;
- Achat de consommables.

Ces dépenses sont financées sur les fonds des Labex partenaires et le fonds IDEX Université Paris-Saclay.

- **Etude de marché et/ou étude juridique (propriété intellectuelle, règlementaire, normalisation, etc.) ;**

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées par la SATT Paris-Saclay et financées sur le fonds IDEX Université Paris-Saclay.

- **Accompagnement par le Design Spot de l'Université Paris-Saclay ;**

Ces dépenses sont financées sur le fonds IDEX Université Paris-Saclay.

- **Formation à la création d'entreprise réalisée par des experts d'IncubAlliance ;**

Ces dépenses sont financées sur le fonds IDEX Université Paris-Saclay.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

1 - L'originalité et la faisabilité du projet « Produit, service, usage » :

Ce critère implique notamment l'évaluation du réalisme du planning envisagé, la prise en compte des risques, ainsi que la stratégie de valorisation envisagée.

2 - Le potentiel économique du projet « Accès au marché » :

Ce critère implique notamment le positionnement du projet par rapport à la concurrence, les retombées sur l'activité scientifique des laboratoires, les premières applications ciblées, les premiers utilisateurs envisageables, le positionnement TRL (voir annexe).

Pour les projets SHS, ce critère implique d'évaluer la pertinence des projets au travers des applications potentielles avec une dimension explicite d'innovation sociétale, fonctionnelle, sociale et solidaire.

3 - La démarche de protection « Propriété intellectuelle » :

Ce critère entend vérifier que le résultat scientifique est bien protégé ou que sa protection a été envisagée au regard de la réglementation en matière de propriété intellectuelle, notamment au regard des publications réalisées et à venir, des contrats/financement en cours et liés au projet.

4 - La cohérence des partenariats, leur complémentarité et leur engagement « Equipe, soutien & intégration » :

Ce critère entend évaluer l'engagement du laboratoire dans lequel se déroule le projet, la capacité de gestion du porteur de projet, ainsi que la qualité des autres partenaires (ingénieur marketing, étudiants, etc.).

OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS ET DES PORTEURS DE PROJET LAUREATS

1 - Suivi du projet :

L'Établissement porteur du projet lauréat devra s'assurer que le porteur de projet fournisse un rapport d'analyse du potentiel technico-juridico-économique.

L'Établissement s'engage à communiquer à l'Université Paris-Saclay un rapport d'exécution technique, économique, juridique et scientifique relatif à la réalisation du projet :

- à l'issue d'un délai de six (6) mois à compter de la date de décision attributive du financement ;
- en fin du projet.

Des formulaires seront transmis par l'Université Paris-Saclay à l'Établissement à cet effet.

2 - Modalités financières :

L'Établissement devra utiliser l'intégralité de l'aide financière aux fins de financer le projet, conformément à :

- la description du projet spécifié dans le dossier de candidature, et
- le plan de financement spécifique validé par le jury de l'AAP Poc in labs.

Les fonds doivent être dépensés dans un délai de six (6) mois à un (1) an, à compter de la date de décision attributive du financement, conformément à la durée du projet.

Toute modification de la répartition de l'aide financière doit être validée par l'Université Paris-Saclay. Les demandes de modification devront être justifiées et adressées à : prematuration@universite-paris-saclay.fr

L'Établissement transmettra à l'Université Paris-Saclay en fin de projet, un relevé des dépenses signé par l'agent comptable ou les personnes habilitées par l'Établissement, conformément au règlement financier de l'ANR.

Le financement du projet devra être réalisé en conformité avec la nature des dépenses éligibles au sens du règlement financier ANR relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets IDEX, et plus précisément telles que prévues dans la présente lettre de cadrage.

3 - Communication :

L'Établissement porteur fera figurer sur les supports de communication qu'il utilise en relation directe ou indirecte avec le projet lauréat, la marque verbale et la marque semi-figurative de l'Université Paris-Saclay, ainsi que la mention « Avec le soutien de l'UPSaclay ».

Toute communication ou publication portant sur le projet lauréat devra préciser que l'aide est financée sur le Programme d'Investissements d'Avenir lancé par l'Etat et mis en œuvre par l'ANR. Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos Investissement d'Avenir.

PROCESSUS DE SELECTION

Un jury sera désigné pour présélectionner les projets éligibles. Ceux-ci seront évalués par des experts indépendants. Enfin, le jury établira le classement des projets et publiera la liste des projets lauréats.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Le 2 mars 2020 : publication de l'appel à projets
- Le 29 avril 2020 à 12 heures : clôture de l'appel à projets
- Du 6 mai au 10 juillet 2020 : évaluation des dossiers de candidature par le jury
- A partir de septembre 2020 : publication des projets lauréats
- Démarrage des projets à partir du mois de septembre 2020

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les projets sont à soumettre sous forme d'un fichier **unique** au format Word (ou PDF) via le dossier de candidature sur le site :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/collaborations/transfert-de-technologie/appel-projets-poc-labs-prematuration>

IL VOUS APPARTIENT DE CONTACTER LA STRUCTURE DE VALORISATION DE VOTRE ETABLISSEMENT POUR VERIFIER VOTRE ELIGIBILITE, CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE, ET POUR TOUT AUTRE INFORMATION COMPLEMENTAIRE.